

DEPARTEMENT
DU VAR

MAIRIE DE SAINT-TROPEZ

Arrondissement de
Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Tropez

Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à
la délibération : 26

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le mardi 10 novembre à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

2015 / 190

**Modification n° 1 du
Plan Local
d'Urbanisme.
Correction des
règlements des zones
agricoles et naturelles
et de diverses erreurs
matérielles**

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 3 novembre 2015

Présents :

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, Mme ANSELMINI, M. GIRAUD,
Mme CHAIX, M. BOUMENDIL, Mme SERDJENIAN,
Adjoints,

M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, M. PREVOST-
ALLARD, Mme REBUFFEL, Mme SERRA,
Mme ISNARD, Mme GIBERT, Mme GIRODENGU,
M. COUVE, M. MEDE, Mme HAMEL, Mme GUERIN,
M. GASPARINI, Mme DEMONGEOT, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. RESTITUITO à M. GUIBOURG

M. PERRAULT à Mme SIRI

M. PETIT à M. BOUMENDIL

Mme CASSAGNE à M. BERARD

Absente :

Mme PELEPOL

Délibération certifiée
exécutoire pour avoir
été publiée ou notifiée
le : 18 NOV. 2015

Et réceptionnée par la
Sous-préfecture de
Draguignan
le : 17 NOV. 2015

Le Directeur général
des services,


Henri-Paul RUIZ

Madame Isabelle DEMONGEOT est désignée
Secrétaire de séance

Vus :

- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13-1 et suivants, R.123-24 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- Le PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013 ;
- Les avis des Personnes Publiques Associées ;
- L'arrêté du Maire n° 1516/2015 en date du 8 juillet 2015 relatif à l'ouverture de l'enquête publique,
- L'avis favorable assorti de recommandations du Commissaire Enquêteur remis en date du 08 octobre 2015.

Considérant que :

- La modification du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;
- Le Conseil Municipal, à la suite de l'exposé de Monsieur le Maire, dispose des informations nécessaires à la compréhension des objectifs, des dispositions et des incidences de la modification du PLU ;
- Le projet de modification du PLU soumis à Enquête Publique a été corrigé, modifié et complété pour tenir compte des avis du Préfet et des Personnes Publiques Associées, de l'Enquête Publique et des Rapport et Conclusions du Commissaire Enquêteur, étant entendu que les dispositions de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 06 août 2015, dite loi « Macron », ont été intégrées ultérieurement au projet de modification n°1 du PLU dans le cadre des observations faites lors de l'Enquête publique et sans bouleverser l'économie du dossier présenté.

Il est précisé que :

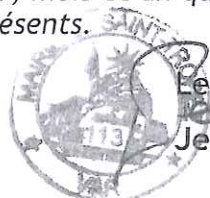
- Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal départemental d'annonces légales.
- Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.
- La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.
- La modification du PLU approuvée, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme est tenue à la disposition du public à la mairie de Saint-Tropez.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le dossier de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

VOTE : **20 pour**
 6 contre (M. Couve, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin,
 M. Gasparini, Mme Demongeot)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.



Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI